

2019_CT2_719

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Validation du programme de travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable et DECI des secteurs centre-ville et Felicité sur la commune de la Roque d'Anthéron

Le 12 décembre 2019, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire au Château Saint-Hilaire à Coudoux, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 06 décembre 2019, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : ALBERT Guy – AMEN Mireille – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BONTHOUX Odile – BOUDON Jacques – BOULAN Michel – BOUVET Jean-Pierre – BRAMOULLÉ Gérard – BURLE Christian – CALAFAT Roxane – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARRIN Philippe – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – FILIPPI Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUÉIX Roger – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MANCEL Joël – MALLIÉ Richard – MARTIN Régis – MEÏ Roger – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MORBELLI Pascale – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : AMAROUCHE Annie donne pouvoir à LAFON Henri – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – AUGÉY Dominique donne pouvoir à TAULAN Francis – CORNO Jean- François donne pouvoir à SERRUS Jean-Pierre – CRISTIANI Georges donne pouvoir à MARTIN Régis – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à CASTRONOVO Lucien-Alexandre – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à TERME Françoise – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – MALAUZAT Irène donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – MONDOLONI Jean-Claude donne pouvoir à GACHON Loïc – NERINI Nathalie donne pouvoir à PRIMO Yveline – PAOLI Stéphane donne pouvoir à BOUDON Jacques – SLISSA Monique donne pouvoir à ALBERT Guy – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à JOISSAINS Sophie

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : ALLIOTTE Sophie – AMIEL Michel – BENKACI Moussa – BORELLI Christian – BOYER Raoul – BUCCI Dominique – CIOT Jean-David – DAGORNE Robert – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean- Claude – GARELLA Jean-Brice – GERARD Jacky – GOURNES Jean-Pascal – JOISSAINS MASINI Maryse – MENFI Jeannot – MICHEL Marie-Claude – PELLENC Roger – PEREZ Fabien – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – RAMOND Bernard – ROLANDO Christian – ROUVIER Catherine – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TRAINAR Nadia – YDÉ Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Arnaud MERCIER donne lecture du rapport ci-joint.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_719- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets

Eau et assainissement

■ Séance du 12 décembre 2019

06_6_30

■ Validation du programme de travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable et DECI des secteurs centre-ville et Félicité sur la commune de la Roque d'Anthéron

Madame le Président soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant :

Le Territoire du Pays d'Aix prévoit des travaux de réfection et d'extension du réseau de distribution d'eau potable des secteurs du centre-ville et de la Félicité sur la commune de la Roque d'Anthéron.

Les habitants du quartier de la Félicité, secteur éloigné du cœur de la ville et non desservi par le réseau public de distribution d'eau potable, disposaient jusqu'à présent d'une alimentation par forages et unités de potabilisation individuels. Suite à des problèmes rencontrés sur la quantité et la qualité des eaux prélevées (pollution au gypse), ces alimentations telles qu'elles existaient sont devenues inopérantes.

Par ailleurs, dans le cadre du développement urbain du secteur du bas de la voie de Sainte-Anne de Goiron, un renforcement de la desserte en Défense Extérieure Contre l'Incendie sur ce quartier est nécessaire.

Les travaux proposés qui s'étendent du centre ville au quartier de la Félicité vont permettre l'alimentation en eau potable des habitants du quartier Félicité (potentiel de 21 parcelles) et des points d'eau d'incendie aux conditions de pression et de débit exigées par les services d'incendie, sur le bas de la voie Sainte Anne de Goiron. Ces travaux de Défense Extérieure Contre l'Incendie participeront également au renouvellement patrimonial de la canalisation existante, objet du renforcement projeté.

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20191212-2019_CT2_719-
DE
Date de télétransmission : 09/01/2020
Date de réception préfecture : 09/01/2020

Les travaux vont consister à :

- Dilater (en diamètre DN150) un réseau d'AEP (diamètre DN100 – Fonte grise) existant sur un linéaire d'environ 1 200 ml environ,
- Créer un réseau AEP de diamètre DN100 sur un linéaire de 1 100 ml environ,
- Créer un poste de rechloration en amont de cette extension pour assurer une sécurisation sanitaire en bout de réseau (quartier La Félicité).

Le montant de l'opération s'élève à 757.000€HT.

Le Territoire du Pays d'Aix lancera une consultation pour la réalisation des travaux nécessaires à cette opération.

Le démarrage prévisionnel des travaux est prévu fin 2021 et les travaux se termineront fin 2022.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire du Pays d'Aix,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- Les délibérations n°HN 088-219/16/CM du Conseil de la Métropole du 28 avril 2016 et n°FAG 002-542/16/CM du Conseil de la Métropole du 30 juin 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire du Pays d'Aix ;
- L'avis de la Commission de Territoire Environnement et Déchets du 13 novembre 2019.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- La nécessité de réaliser les travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable et DECI des secteurs centre-ville et Félicité sur la commune de la Roque d'Anthéron.

Délibère

Article 1 :

Est approuvé le programme des travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable et DECI des secteurs centre-ville et Félicité sur la commune de la Roque d'Anthéron détaillé ci-dessus,

Article 2:

Madame le Président du Territoire du Pays d'Aix ou son représentant est autorisée à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_719- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

Article 3 :

Les crédits nécessaires sont inscrits :

- sur le budget annexe de l'Eau – Territoire du Pays d'Aix et d'Aubagne, en section d'Investissement : opération budgétaire 10, nature 21531.
- sur le budget État Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'Investissement : opération budgétaire 4581182908, nature 4581, fonction 76, autorisation de programme DI908.

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20191212-2019_CT2_719- DE Date de télétransmission : 09/01/2020 Date de réception préfecture : 09/01/2020

OBJET : Environnement, cadre de vie, développement durable et déchets - Eau et assainissement - Validation du programme de travaux de réfection et d'extension du réseau d'eau potable et DECI des secteurs centre-ville et Felicité sur la commune de la Roque d'Anthéron

Vote sur le rapport

Inscrits	90
Votants	62
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32
Pour	62
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents
Maryse JOISSAINS MASINI



Signé, le 03 JAN 2020

Accusé de réception en préfecture
 013-200054807-20191212-2019_CT2_719-
 DE
 Date de télétransmission : 09/01/2020
 Date de réception préfecture : 09/01/2020